

## **REVENDICATIONS DANS LE CADRE DES NAO 2023 DE LA CGT de Philip Morris France SAS**

### **1. SALAIRES :**

- a) Nous demandons la mise en place de primes pour les salariés du siège
- b) La détermination d'une part égalitaire dans le calcul de répartition de l'enveloppe de participation.
- c) Compte tenu de la perte de nombreux avantages au cours des années passées, il serait peut-être temps que la direction remonte son niveau d'abondement dans le cadre de l'épargne salariale, comme elle s'y était engagée lors de la signature de ce dispositif.
- d) Que les salariés puissent bénéficier d'un intéressement aux bénéfices de l'entreprise.
- e) Maintenir un minimum d'augmentation de salaire chaque année, pour chaque salarié, et pour chaque note
- f) Mise en place d'une augmentation générale pour faire face à l'inflation en plus des augmentations aux mérites, avec une répartition égalitaire à l'ensemble des salariés, sachant que l'inflation depuis 2022 est de 5,2 % et depuis début 2023 à 6%
- g) Attribution d'une prime Macron en 2023 pour l'ensemble des collaborateurs compte tenu de la charge de travail additionnelle conséquente
- h) Révision de la prime jubilaire qui n'a pas bougé depuis des années
- i) Révision de la prime d'immixtion pour les salariés du terrain et le forfait télétravail pour les personnes du siège compte tenu de l'augmentation des charges : (électricité)
- j) Révision du montant du ticket restaurant pour les salariés du siège

### **2. GESTION DES CARRIERES :**

- a) Compte tenu de l'engagement de la direction à démarrer une négociation de bonne foi sur un plan multi générationnel (alias accord senior) nous ne redéroulerons pas de revendications dans ce domaine mais nous tenons à ce que la direction s'acquitte de sa promesse courant 2023. Même si cette négociation n'est pas directement liée à la négociation de GPEC (nous pourrons toujours l'y intégrer par la suite)
- b) Création d'un grade 7 au sein de la force de vente pour matérialiser la reconnaissance de compétences d'encadrement d'équipe « parfois » sollicitées par la direction auprès d'employés de grade 6.